

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
17/09/2021

2021-2409-1 : ESTIVES Indemnités stagiaire

Date d'affichage
17/09/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J..

et publication du :

..J..

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il a été proposé à la commune, par le Centre de formation de Vic-en-Bigorre, de prendre un stagiaire-berger sur les estives de Bergout-Iseye, Monsieur Xavier DUREPAIRE, du 28/05/21 au 01/10/21. Cette personne a été placée auprès de Madame Aurore Lefilleul, pâtre communal, afin d'achever sa formation.

Afin d'aider ce stagiaire, Monsieur le Maire propose de verser une indemnité mensuelle de 300 € à M. DUREPAIRE.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal

APPROUVE le versement d'une indemnité mensuelle de 300 € à M. Xavier DUREPAIRE, tout au long de son stage, du 28/05/21 au 01/10/21.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procurator(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
17/09/2021

2021-2409-3 : EAU validation règlement sur l'eau

Date d'affichage
17/09/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

Le Maire présente le projet de règlement sur l'eau potable qui a été transmis à l'ensemble du conseil municipal le 24/08/2021. Ce projet vise à mettre par écrit les pratiques quotidiennes de fonctionnement de la gestion des eaux à Accous.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte le règlement sur l'eau potable présenté.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procurator(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation

17/09/2021

2021-2409-4 : SIVOM Modification des statuts du Syndicat

Date d'affichage

17/09/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

Le Maire indique au Conseil Municipal que par délibération en date du 10 août 2021 le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la Vallée d'Aspe propose de modifier les statuts du syndicat pour ce qui concerne les compétences exercées (Article n°4) et le calcul des contributions (Article 6).

Il précise que les Conseils Municipaux des Communes membres du Syndicat disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de cette délibération pour statuer sur la modification des statuts envisagée, le silence gardé au terme de ce délai vaut accord sur le projet. Il appartiendra in fine au Préfet de prendre un arrêté pour approuver cette modification.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE la modification des statuts du SIVOM de la Vallée d'Aspe concernant les compétences exercées (Article n°4) et le calcul des contributions (Article n°6).

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération au Président du SIVOM de la Vallée d'Aspe.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
17/09/2021

2021-2409-5 ASSOCIATIONS DES COMMUNES FORESTIERES des Pyrénées-Atlantiques : motion sur l'avenir de la forêt française

Date d'affichage
17/09/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Exposé des motifs : le 10 juin, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7.5 M€ en 2023 puis 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »
- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'État notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'Objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de

forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7.5 M€ en 2023 puis 10 M€ en 2024 et en 2025,

- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat État-ONF,
- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits dans ce secteur,
- Les déclarations et garanties de l'État reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique, ainsi que la lutte contre le changement climatique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- EXIGE** le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF
- EXIGE** la révision complète du projet de contrat État-ONF 2021-2025
- DEMANDE** que l'État porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises
- DEMANDE** un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face
- AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation

17/09/2021

2021-2409-6 ACHAT TERRAIN BASCOUERT / COMMUNE

Date d'affichage

17/09/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

Le Maire présente à l'Assemblée un plan concernant l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle ZB 167 d'une superficie de 3975 m² appartenant à M. BASCOUERT Francis et Mme BORDENAVE Elisabeth. Cette acquisition va permettre d'améliorer les accès aux haras (stationnement) mais aussi proposer un autre accès piétonnier à la colline Despouirins et à l'accrobranche.

Le Maire propose de faire l'acquisition de cette parcelle au prix de 5 000 €.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE d'acheter la partie de la parcelle ZB 167 d'une superficie de 3975 m² appartenant à M. BASCOUERT Francis et Mme BORDENAVE Elisabeth au prix de 5000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Fait à ACCOUS
Le Maire,



Mairie d'ACCOUS

Place de la Mairie - 64490 ACCOUS

Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr

